



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2026 à 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, GIUDICI, DRULIOLLE,
Mmes CABIROL, REMY, HANOT, PASSION, RAIMONDI

Absente excusée arrivée à 20h35 : FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : GREFF procuration à BEUGUEHO, EVRARD procuration à PIERRON,
PICHARD procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

33) Désignation des membres des commissions communales (rapporteur P. MANZANO)

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve la désignation des conseillers municipaux aux commissions communales conformément au tableau annexé à la délibération.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstention : 0

COMMISSIONS 2026

	Présidents	Membres	Travaux et entretien espaces verts

Philippe Beugueho

Sophie Remy

Jean-Yves Greff

Jean-Yves Greff

Finances

Philippe Manzano

Philippe Beugueho

Culture, communication et manifestations

François Pierron

Virginie Pichard

Sandrine Raimondi

Eliane Cabirol

Sandrine Raimondi

Sandrine Raimondi

Eliane Cabirol

Francis Giudici

Lien social et CCAS	

Eliane Cabirol

L'ensemble du conseil municipal

Appel d'offres et marché public

Philippe Manzano

Sophie Remy

Marie Hanot

Francis Giudici

WANT TO HANG OUT

Aménagement du territoire et perspectives

François Pierron

conseil municipal

François Pierron

Philippe Manzano Philippe Beugueho

Sandrine Raimondi

Philippe Beugueho

Thierry Bertrand

34) Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de l' Euro-Métropole de Metz (rapporteur P. MANZANO)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'Euro-Métropole de Metz.

Le conseil municipal, après délibération :

- Désigne monsieur le Maire, Philippe MANZANO, comme représentant titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Euro-Métropole de Metz.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstention : 0

35) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de proposer les personnes suivantes

Titulaires : BEUGUEHO Philippe TOURNAIRE Michel BAUDINET Françoise GREFF Jean-Yves PASSION Laurence PICHARD Virginie PIERRON Audrey RAIMONDI Sandrine CLEMENTE Gérard LEROND Jacky FRANCOIS Danielle KEEPFER Jean-François	Suppléants : PIERLOT Gilles LECOMTE Pascal GIUDICI Francis HOSTRACHER Françoise REINSCH Audrey CLUZET Thierry CABIROL Eliane PIERRE Alain POTIER Alfred BERNARD Cyril POUILLON Stéphanie HANOT Marie
---	---

Délibération : adoptée

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstention : 0

36) Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de proposer la personne suivante : GIUDICI Francis – retraité -12 lotissement Les Vignottes-Frontigny 57245 Mécleuves

Délibération : adoptée

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstention : 0

37) Désignation d'un correspondant défense (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de désigner monsieur le Maire, Philippe MANZANO, comme correspondant défense.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

38) Désignation des délégués CNAS (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de proposer les membres suivants pour assister aux instances du comité nationale d'action sociale (CNAS):
 - Représentant délégué élu : Mme Eliane CABIROL
 - Représentant délégué agent : Mme Marie LE BIGOT

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

39) Ecole maternelle : devis bus Parc Sainte Croix (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société KEOLIS d'un montant de 675 € T.T.C concernant le transport des élèves de l'école maternelle du Lanceumont en direction du Parc Sainte Croix à Rhodes.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société KEOLIS d'un montant de 675 € T.T.C
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

40) Demande de remboursement à l'Euro-Métropole de Metz de l'achat de 2 batteries pour l'alarme du bassin de rétention du Lanceumont (rapporteur P. BEUGUEHO).

Monsieur Philippe BEUGUEHO, 1^{er} adjoint au Maire, explique aux membres du conseil municipal que l'alarme du bassin de rétention situé au Lanceumont fonctionne sur batteries.

La commune a procédé à l'achat de deux batteries auprès de la société BATTERIE MULTI SERVICES d'un montant de 366 € T.T.C pour le compte de l'Euro-Métropole de Metz.

Conformément à la convention de mise à disposition de biens de la commune de Mécleuves au bénéfice de Metz Métropole pour l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », il convient de demander à l'Euro-Métropole de Metz le remboursement de cet achat.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à demander à l'Eurométropole de Metz le remboursement de l'achat de deux batteries auprès de la société BATTERIE MULTI SERVICES pour un montant de 366 € T.T.C.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 0

41) Création d'emploi saisonnier (rapporteur P. MANZANO)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide :

- de créer un emploi saisonnier d'agent contractuel sur la base de l'article L332-23-2 (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique, pour une durée d'un mois en juillet 2026 à raison de 35h/semaine au grade d'adjoint administratif territorial IB 367 IM 366 pour effectuer des missions de secrétariat.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstention : 0

42) Terrain communal au Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15 du 10 février 2026

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Vu l'autorisation de division foncière DP 57 454 24 Y 0039 accordée le 09/12/2024 ;

Vu le PV d'arpentage du 17/12/2024 des parcelles communales section 37 n° 342 et 343 ;

Vu le PV d'arpentage du 02/09/2025 de la parcelle communale section 37 n° 345 ;

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente de parcelles communales situées dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont cadastrées section 37 n° 342, 343 et 345 d'une surface totale de 871 m²;
- Décide de fixer à 18 000 € l'are le prix de vente de ces parcelles communales viabilisées ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

43) Chambre d'Agriculture de la Moselle : contrat de prestation de conseil (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Mécleuves louait, depuis 2003, des terres agricoles sur le ban de Mécleuves, cadastrées section 38/40, parcelle n°1/7 d'une contenance de 6 Ha 70 ares à Mme LAURILLARD décédée en 2025.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de contrat de la chambre d'agriculture de la Moselle pour l'accompagnement juridique relatif à l'appel à candidatures et rédaction du bail à ferme.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise le Maire à solliciter la Chambre d'Agriculture pour un accompagnement juridique relatif à l'appel à candidatures et rédaction du bail à ferme.
- Accepte la proposition de contrat de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 579 € H.T.
- Fixe la date d'effet 01/09/2026 de la résiliation du prêt à usage consenti à monsieur BARBIER
- Approuve le montant du fermage à 700 € par an ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

44) Proposition d'acquisition d'un terrain à l'entrée du Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les propriétaires du terrain cadastré section 37 parcelle 12 d'une surface de 7 240 m² situé en zone agricole à l'entrée du Lanceumont en provenance de Mécleuves proposent de le vendre à la commune de Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du terrain cadastré section 37 parcelle 12 d'une surface de 7 240 m²
- Propose de fixer le prix de la vente de ce terrain agricole à 3 700 €.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

45) Devis mobilier cantine périscolaire (rapporteuse E. FRITZINGER)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société ADEQUAT d'un montant de 9 252.18 € H.T concernant l'achat de mobiliers pour la cantine périscolaire.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société ADEQUAT d'un montant de 9 252.18 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

46) Devis nettoyage rideaux de scènes (rapporteuse E. CABIROL)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Débarras Grand Est (DGE) d'un montant de 749.28 € H.T concernant le nettoyage des rideaux de scènes de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Débarras Grand Est d'un montant de 749.28 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 5

Rappel des délibérations

N° délibération	Vote	Objet
33	Adoptée	Désignation des membres des commissions communales
34	Adoptée	Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz
35	Adoptée	Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
36	Adoptée	Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs
37	Adoptée	Désignation d'un correspondant défense
38	Adoptée	Désignation des délégués CNAS
39	Adoptée	Ecole maternelle : devis bus Parc Sainte Croix
40	Adoptée	Demande de remboursement à l'Euro-Métropole de Metz de l'achat de 2 batteries pour l'alarme du bassin de rétention du Lanceumont
41	Adoptée	Création d'emploi saisonnier
42	Adoptée	Terrain communal au Lanceumont
43	Adoptée	Chambre d'Agriculture de la Moselle : contrat de prestation de conseil
44	Adoptée	Proposition d'acquisition d'un terrain à l'entrée du Lanceumont
45	Adoptée	Devis mobilier cantine périscolaire
46	Adoptée	Devis nettoyage rideaux de scènes

Le Maire,

Philippe MANZANO



La secrétaire de séance

Marie LE BIGOT